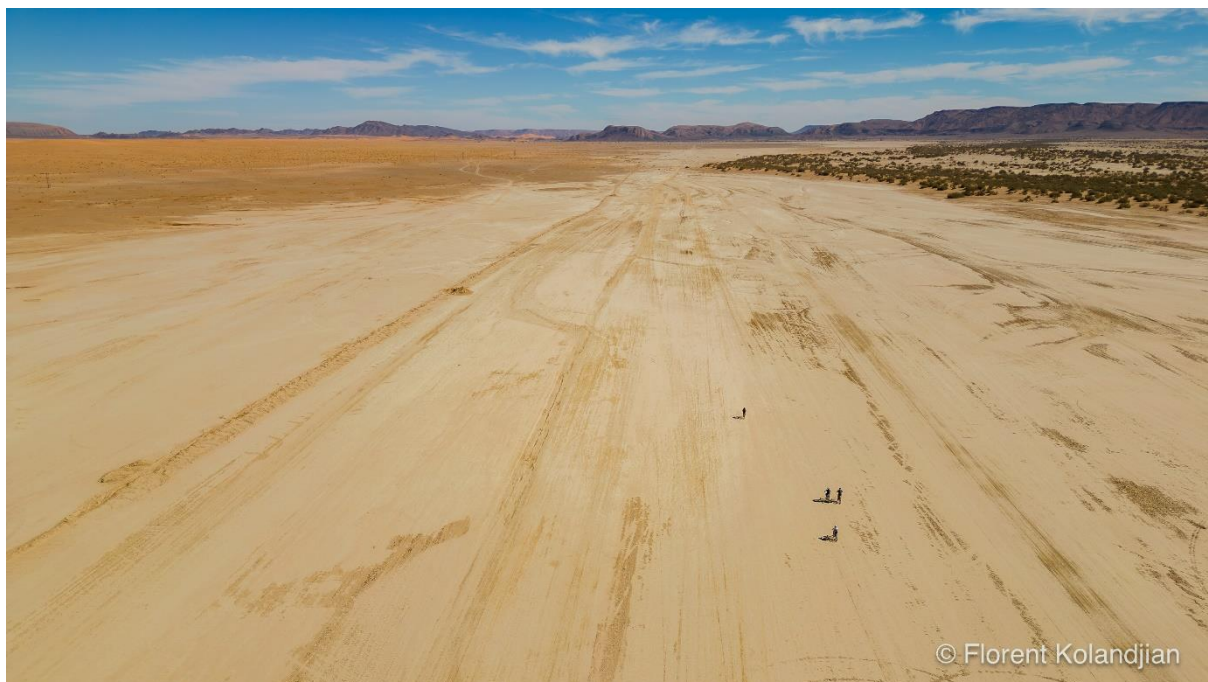


Règlement de la Véلودyssée du Maroc 2024



Sommaire

1 Article 1 : L'organisation.....	2
2 Article 2 : Inscription.....	2
3 Article 3 : Epreuve sportive.....	3
4 Article 4 : Responsabilités et assurance.....	4
5 Article 5 : Médias et communication.....	4
6 Article 6 : Matériels de navigation en location.....	4
7 Article 7 : Acceptation du règlement.....	4

1 | Article 1 : L'organisation

La Vélodyssée du Maroc est une manifestation sportive organisée par l'association RECYCLERIE ET PARTAGES, association sans but lucratif, déclarée à la Préfecture sous le numéro RNA W951002627.

2 | Article 2 : Inscription

Les places sont limitées et l'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions au-delà d'un certain nombre d'inscrits.

Cout d'inscription

Le coût d'inscription pour la participation à la Vélodyssée du Maroc 2024 est de 1690 euros par personne jusqu'au 31/08/2024 et de 1790 euros par personne du 01/09/2024 au 30/09/2024 (fin des inscriptions).

L'inscription comprend :

- Transport Aller/Retour des vélos et équipements de France jusqu'au Maroc et tout le long du parcours
- Transfert des participants d'Errachidia jusqu'au départ de la course et de la fin de la course jusqu'à Errachidia
- 9 nuits en hôtel avec petit déjeuner et dîner
- Eau pour les 7 étapes
- Assistance et logistique le long du parcours
- Location de la balise de sécurité par équipe permettant la géolocalisation et le suivi en ligne des participants
- Une balade en dromadaire au coucher du soleil
- Tee-shirt, gobelet et sac en toile de la Vélodyssée du Maroc
- Photos/vidéos de la Vélodyssée du Maroc
- Adhésion à l'association "Recyclerie et partages"

L'inscription ne comprend pas :

- Le vol avion Aller/Retour depuis la France
- Les collations pour le midi, les boissons proposées par les hébergements (eau, soda, alcool)
- Chambre individuelle (frais supplémentaire en cas de demande)

Une remise de 100 euros par personne est accordée au groupe à partir de 6 personnes inscrites et à toute personne de moins de 25 ans (à préciser lors de votre inscription).

Conditions d'inscription

- Déroulement de l'inscription :
 - o Retourner le bulletin d'inscription complété et signé ainsi que le présent règlement signé par mail à velodysseedumaroc@gmail.com
 - o Enregistrement et validation de votre demande d'inscription par l'organisation par retour de mail
 - o Paiement en 2 étapes via la plateforme Helloasso :
 - Acompte - 1er virement de 200 euros pour bloquer votre inscription
 - 2e virement de 1490 euros (dont 40 euros pour l'adhésion à l'association) à réaliser avant le 01/09/2024
- Documents à fournir lors du 2e virement :

- Photocopie du passeport valide, normalement jusqu'à 2 mois après la date de retour en France
- Assurance rapatriement
- Autorisation de transport vélo et équipements par l'organisation (l'autorisation vous sera transmise plus tard dans le pack participant)
- Règlement sportif de la Vélodyssée du Maroc signé (le règlement sportif vous sera transmis plus tard dans le pack participant)

Engagement et annulation d'un participant

Tout engagement est ferme et définitif. En cas d'annulation d'un participant, les barèmes de remboursement sont les suivants :

- Annulation avant le 01/09/2024, remboursement des frais engagés sauf acompte de 200 euros qui sera conservé
- Annulation entre le 01/09/2024 et le 30/09/2024, remboursement de 50% des frais engagés
- Passé la date du 01/10/2024, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Libre à chacun de contracter une assurance spéciale annulation auprès de la compagnie d'assurance spécialisée de son choix.

En cas d'annulation ou report de la part de l'organisation

L'organisation se réserve le droit de reporter, voire d'annuler l'épreuve, si le quota minimum de participants n'était pas atteint. L'organisation remboursera les sommes versées, sans que les participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité réparatrice.

Dans le cas dit de force majeure indépendant de l'organisateur (covid, grève des transports, conflit armé, etc...) entraînant une annulation de la Vélodyssée du Maroc, l'organisation se réserve le droit de conserver l'acompte des sommes engagées par les participants pour couvrir les frais engagés par elle-même (arrhes, acomptes hôtels, repérages...). Dans le cas d'un simple report à une date ultérieure, la totalité des sommes engagées par les participants sera reportée pour la prochaine édition.

3 | Article 3 : Epreuve sportive

La Vélodyssée du Maroc est une épreuve de navigation et d'orientation en équipe en VTT et à pied composée de 7 étapes dont l'objectif est de valider un maximum de points à travers la validation des CP (check-point), balises, photos et autres défis proposés. Les 7 étapes auront lieu du dimanche 03/11/24 au samedi 09/11/24.

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou les parcours pour des raisons de sécurité ou autres, indépendantes de sa volonté. En cas d'annulation/neutralisation d'une étape ou d'une partie, les équipes sont tenues de suivre les instructions de l'organisation.

Une équipe est composée de 2 ou 3 co-équipiers. La présence de tous les co-équipiers est obligatoire au départ et la progression doit se faire groupée. Il est interdit de se séparer durant les étapes. Les membres de l'équipe doivent valider tous les CP (check point = point de contrôle) ensemble ainsi que le CP d'arrivée.

Chaque participant doit avoir une autonomie en eau de 3 litres. Deux ravitaillements en eau sont prévus : le premier le matin avant le départ, le second durant l'étape au niveau du CP-EAU.

Chaque équipe est responsable de son équipement (voir liste obligatoire fournie par l'organisation et de ses besoins énergétiques lors de l'épreuve).

Le port du casque est obligatoire durant toute la durée des étapes.

4 | Article 4 : Responsabilités et assurance

L'association RECYCLERIE ET PARTAGES contracte une assurance Responsabilité Civile couvrant les risques liés à l'organisation de l'épreuve à raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'épreuve.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à son état de santé. Il dégage par avance l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel.

Chaque concurrent doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo de moins de 1 an ou une licence sportive (VTT, multisports) en cours de validité ainsi que d'une assurance rapatriement dans son pays d'origine.

5 | Article 5 : Médias et communication

Chaque participant autorise l'organisation et ses ayants droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît à l'occasion de la Vélodyssée du Maroc, et ce quel que soit le support (document promotionnel et/ou publicitaire).

6 | Article 6 : Matériels de navigation en location

Des compas de visée et supports de carte sont disponibles à la location durant l'épreuve de la Vélodyssée. A demander lors de votre inscription, sous réserve de disponibilité (nombre limité).

- Prix location compas de visée pour la Vélodyssée : 20 euros
- Prix location support de carte pour la Vélodyssée : 10 euros

Pour les participants ayant loué un compas de visée ou un support de carte, en cas de perte ou dégradation, le participant s'engage à rembourser l'organisation selon les valeurs d'achat indiquées ci-après :

- Compas de visée : 60 euros
- Support de carte : 30 euros.

7 | Article 7 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les articles.

Nom et prénom du participant :

Date :

Signature :